

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12364

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Remboursements transports : Année scolaire 2018-2019 : 2ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département aide les collèges publics et privés sous contrat en participant aux frais de transport engagés par les collèges, pour des opérations menées par notre collectivité ou auxquelles elle participe. De même, il rembourse les frais de transport vers le camp des Milles d'élèves de 3ème accueillis dans des lycées professionnels dans les mêmes conditions que pour les collèges. Il est proposé d'attribuer dans ce cadre les subventions figurant en annexe.

La prise en charge financière des transports aux collèges s'effectue au réel pour les opérations dont le Département est à l'initiative ainsi que le déplacement dans les établissements culturels de la collectivité.

Dans les autres cas où le Département est partenaire, la participation financière est établie sur la base d'un forfait de 120 €

En complément de la Commission permanente du 14 septembre 2018, il est proposé, suite à une erreur matérielle d'allouer une subvention de 1 600 € au collège Marseilleveyre de Marseille au titre de la participation aux actions menées par les établissements (PAME) pour un voyage dans le bassin méditerranéen.

Enfin, suite au nouveau partenariat avec les établissements d'enseignement agricole privés sous contrat voté à la Commission permanente du 14 décembre 2018, il est proposé d'octroyer une subvention de 800 € au titre de la participation aux actions menées par les établissements (PAME) :

- à la Maison Familiale et Rurale de Puyloubier,
- à la Maison Familiale et Rurale de Barbentane.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

